



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GIP FTLV

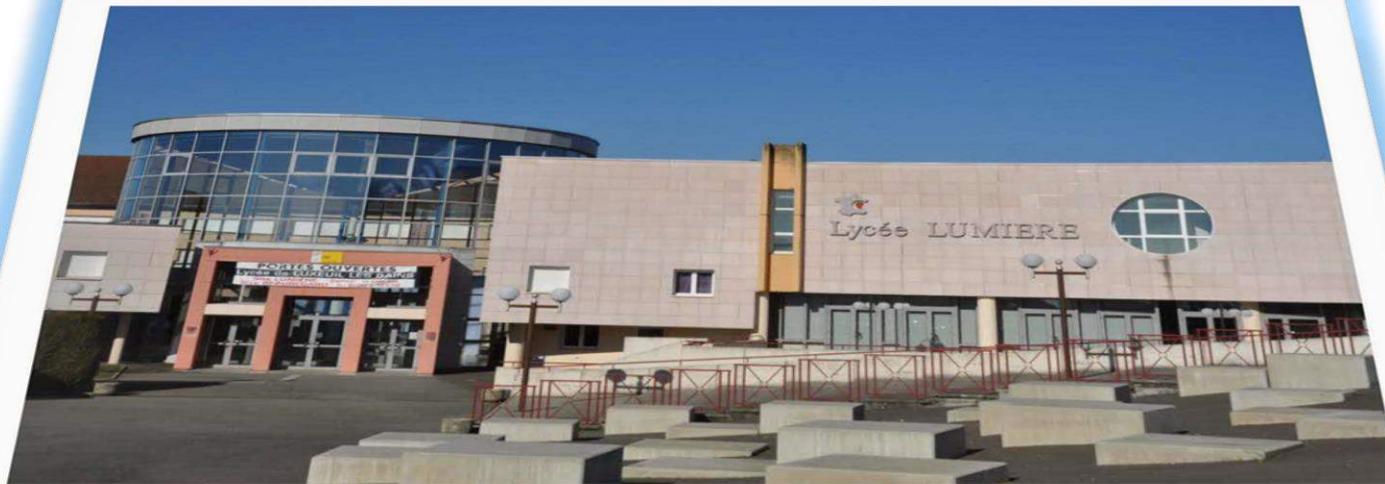


ACADÉMIE DE BESANÇON
FRANCHE-COMTÉ



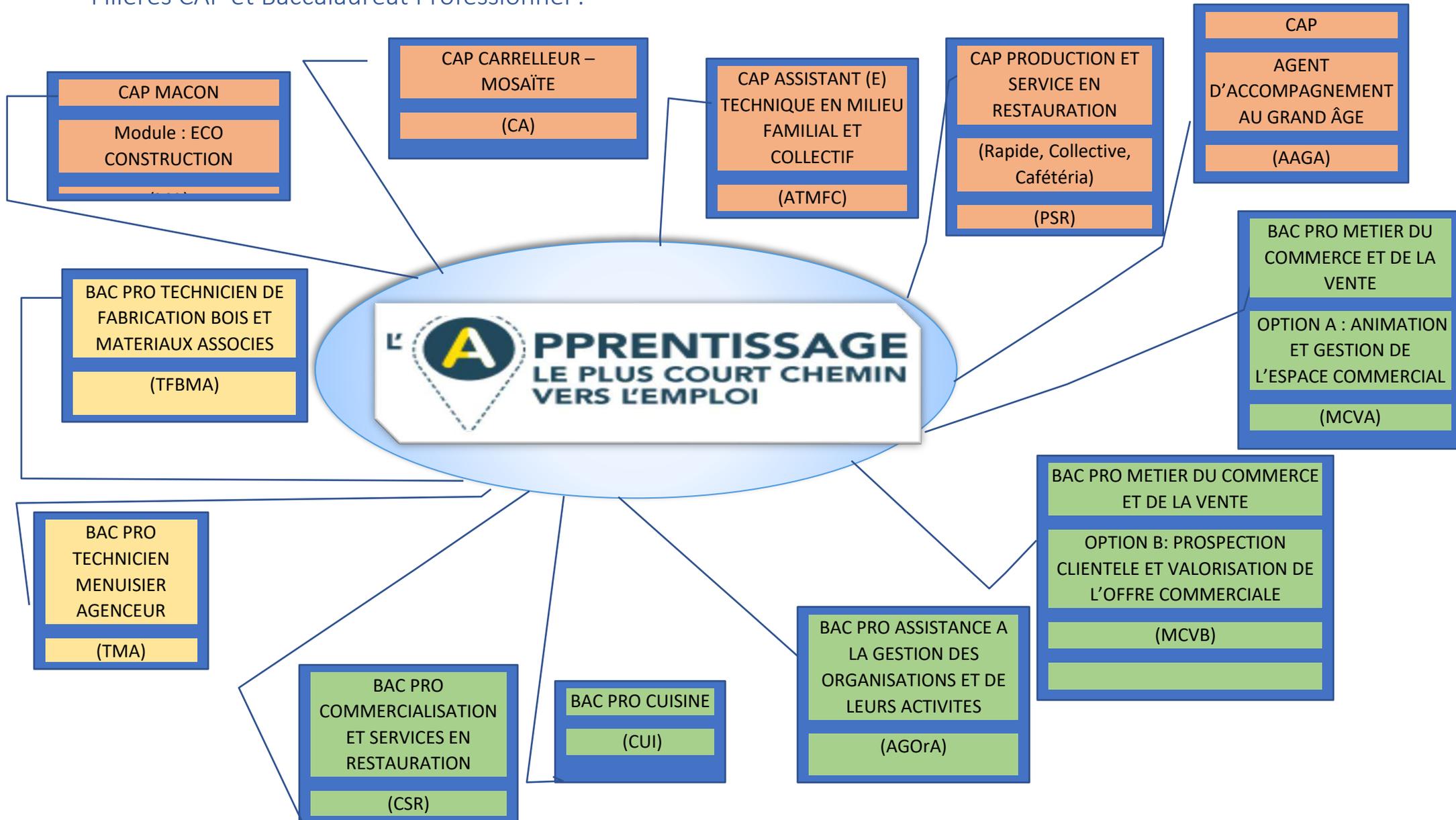
Lycée polyvalent
Lumière

Réalisateur d'avenirs



Nos formations ouvertes à l'apprentissage

Filières CAP et Baccalauréat Professionnel :



Espace apprenti

Je m'informe

Conditions d'accès :

Qui peut prétendre à l'apprentissage ?



L'apprentissage concerne tous les jeunes entre 15 ans (ayant terminé le cycle collège) et 29 ans révolus.



Toutes les personnes reconnues travailleur handicapé, sans limite d'âge.

Quelle est la durée minimum du contrat ?



Un contrat en France doit être au minimum de six mois pour une durée minimale de formation de 400 heures.

Le contrat d'apprentissage peut-il être réalisé à l'étranger ?



Oui, l'apprenti peut effectuer une partie de son contrat d'apprentissage à l'étranger pour une durée maximale d'un an. La durée d'exécution du contrat en France doit en revanche toujours être d'au moins 6 mois. Pour partir à l'étranger, les apprentis doivent conclure une convention particulière.

Quelle est la rémunération de l'apprenti :

✚ Grille salariale d'un apprenti en général :

Au 01/05/23 : SMIC HORAIRE : 11,52 € SMIC MENSUEL BRUT : 1 747,20 € pour 151,67 H (35 H / semaine)

Salaire minimum mensuel (base de 35h hebdomadaires)			
Age	Première année	Deuxième année	Troisième année
Moins de 18 ans	27% 471,74 €	39% 681,41 €	55% 960,96 €
De 18 à 20 ans	43% 751,30 €	51% 891,07 €	67% 1 170,62 €
De 21 ans à 25 ans	53% 926,02 €	61% 1 065,79 €	78% 1 362,82 €
26 ans et plus	100% 1 747,20 €	100% 1 747,20 €	100% 1 747,20 €

✚ Grille salariale d'un apprenti du BTP selon la convention collective des ouvriers du bâtiment

Au 01/05/2023 : SMIC HORAIRE : 11,52 €.

Salaire minimum mensuel (base de 35h hebdomadaires)			
Age	Première année	Deuxième année	Troisième année
Moins de 18 ans	40 % du SMIC 698,88 €	50 % du SMIC 873,60 €	60 % du SMIC 1048,34€
De 18 à 20 ans	50 % du SMIC 873,60 €	60% du SMIC 1 048,32 €	70% du SMIC 1 223,04 €
De 21 ans à 25 ans	55 % du SMIC 960,96 €	65 % du SMIC 1 135,68 €	80 % du SMIC 1 397,76 €
26 ans et plus	100% du SMIC 1747,20 €	100% du SMIC 1747,20 €	100% du SMIC 1747,20 €



✚ Grille salariale en Restauration indicateur en 2023 - la grille est identique à celle prévue au code du travail

Salaire minimum mensuel (base de 35h hebdomadaires)			
Age	Première année	Deuxième année	Troisième année
Moins de 18 ans	27%	39%	55%
De 18 à 20 ans	43%	51%	67%
De 21 ans à 25 ans	53%	61%	78%

Quelle est la durée du temps de travail ?

Les horaires de l'apprenti sont ceux applicables à l'ensemble du personnel de l'entreprise, le temps consacré à la formation est compris dans l'horaire de travail.

Pour les moins de 18 ans :

- ✚ Au maximum 8h00 par jour et 35h par semaine
- ✚ Pas de travail entre 22h et 6h (sauf dérogation de l'inspection du travail pour des secteurs définis)
- ✚ Pas de travail le dimanche (sauf en cas de convention ou conformément à l'usage) ni les jours de fêtes reconnues légales.

Espace employeur

Je m'informe



L'employeur

Se procure le contrat d'apprentissage
(cerfa 10103*9) auprès de l'OPCO dont il dépend.

Il peut compléter le formulaire en ligne sur le portail de
l'alternance ou sur le portail de l'OPCO.

Il le complète et le signe à l'apprenti et le cas échéant à son
représentant légal.

Il l'envoie au CFA Académique soit par voie numérique
(Contrat-apprenti@cfa-academique-frcomte.fr)

Si l'employeur envoie le contrat à l'UFA

Celle-ci complète la partie formation, ou la corrige si besoin

Le numéro UAI à inscrire est celui du CFA : 0251780Z

Le numéro du Siret est celui du CFA / 18250023100028

L'établissement de formation responsable est le CFA Académique de Franche
Comté (FC) -UFA du lycée...

L'adresse est celle du CFA

25 Avenue du Commandant Marceau -BP 81522

25009 BESANCON Cedex

L'UFA transmet au plus vite le document au CFA pour qu'il puisse donner suite

Le CFA

Vérifie les informations portées sur le contrat. Complète la partie formation.

Le numéro UAI à inscrire est celui du CFA : 0251780Z

Le numéro du Siret est celui du CFA / 18250023100028

L'établissement de formation responsable est le CFA Académique de Franche Comté (FC) -UFA du
lycée...

Si ces informations sont déjà portées et qu'elles sont erronées, elles doivent être corrigées.

Le CFA établit la convention de formation et dans certains cas d'allongement ou de réduction de la
durée de formation, la convention tripartite.

Le CFA fait parvenir à l'employeur pour qu'il réalise ces démarches auprès de l'OPCO :

Le contrat validé, la convention de formation et si nécessaire, la convention tripartite ainsi que le
calendrier d'alternance de la formation.

Ces documents doivent être transmis à l'OPCO au plus tard 5 jours après la date de début de contrat

L'OPCO

Procède aux vérifications concernant l'entreprise.,
le maître d'apprentissage, la rémunération de
l'apprenti, la formation...

Enregistre le dépôt du contrat et y attribue un
numéro

Informe l'employeur et le CFA de la prise en charge

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

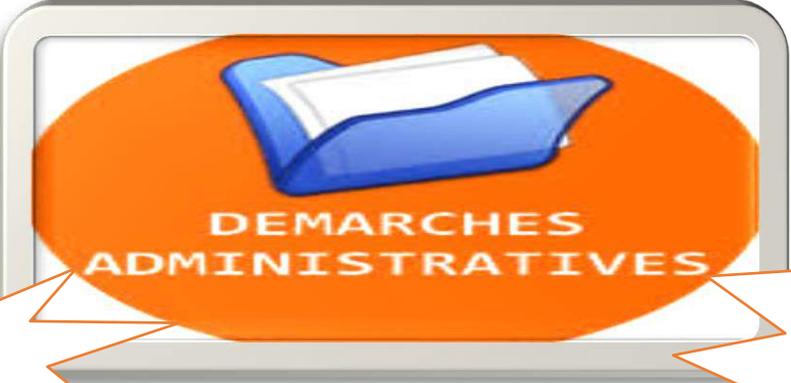
CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

Cerfa

NOTICE CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

Cerfa

REGLEMENT DE
L'UFA -CFA

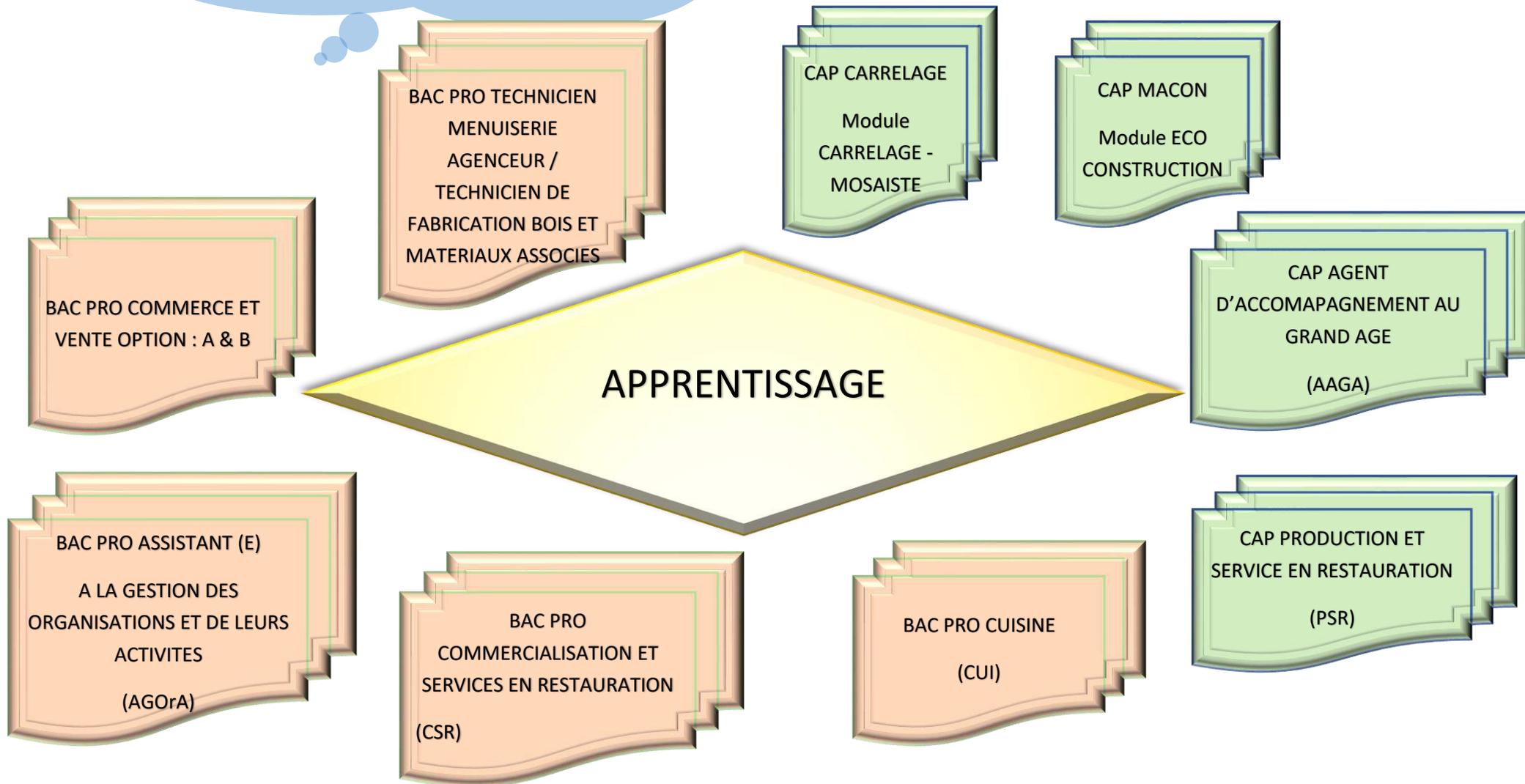


DEMARCHES
ADMINISTRATIVES

CONTRAT
PEDAGOGIQUE
INDIVIDUALISE

REGLEMENT
INTERIEUR DU
CFA

CALENDRIER DE L'APPRENTISSAGE





INTERLOCUTEURS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

CFA

Mme AGNES RAGOT

11 bis rue Nicolas Bruand BP 81522

25000 Besançon



03.81.48.12.30

UFA

Mme MARIE-PIERRE PETOLAS

Lycée Polyvalent Lumière

33 T rue de Grammont

BP 90155

70306 LUXEUIL-LES-BAINS



03.84.40.21.21

Témoignages des apprentis

"L'expérience est une lumière qui n'éclaire que soi-même."

Citation Lao TSEU

Vidéo 1

**VIVRE SA PROPRE EXPERIENCE :
L'APPRENTISSAGE UN TREMPLIN
POUR L'AVENIR**

Vidéo 2

